



**Du 02 au 05 Septembre 2020**

## **FORMULAIRE D INSCRIPTION**

Date limite de la réception de du dossier complet : 06 Juin 2020

Formulaire à remplir et à renvoyer par e-mail : [inscription@fickin.net](mailto:inscription@fickin.net)



### **INFORMATION SUR LE FILM**

**Catégorie du film:** FICTION      DOCUMENTAIRE      ANIMATION

Long Métrage    Court Métrage

Titre original : .....

Titre en français : .....

Réalisateur : .....

Pays : .....

Année de production : .....

Durée exacte du film : .....

S'agit-il d'une : 1<sup>ère</sup> oeuvre      2<sup>ème</sup> oeuvre ou plus

La présentation du film à Kinshasa sera une Première : Kinoise    Congolaise    Africaine

Internationale

Couleur    Noir et Blanc    les deux

Format de l image: 4/3    16/9    autres à préciser: .....

Fichier    DVD    MOV

Langue(s) originale(s): .....

Langues des sous-titres: .....

Scenarior: .....

Image : .....

Son : .....

Musique orginale : .....

Montage : .....

Interprète : .....

**CONTACTS**

PRODUCTION .....	DISTRIBUTION .....
Co-PRODUCTION .....	Société: .....
Adresse: .....	Adresse : .....
Pays : .....	Pays : .....
Ville : .....	Ville : .....
Site Web : .....	Site web : .....
Téléphone : .....	Téléphone : .....
E-mail: .....	E-mail: .....

**EN CAS DE SELECTION CE FORMULAIRE  
SERA UTILISE POUR LA REDACTION DU CATALOGUE ET DU SITE OFFICIEL DU FESTIVAL.**

**R É S U M É D U F I L M**



## **BIO-FILMOGRAPHIE**



## REGLEMENT

### Article 1

La structure BIMPA production, organise la 7<sup>ème</sup> édition du Festival International de Cinéma de Kinshasa. Le Festival est ouvert aux réalisateurs de films fictions, documentaires et d'animation du monde entier. Dans la sélection des films, les organisateurs prennent en compte à la fois la qualité artistique et la force du contenu.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Article 2

L'inscription d'un film au Festival est gratuite. Les films peuvent être inscrits par les réalisateurs, les producteurs, les distributeurs ou tout autre représentant légal.

### Article 3

La date limite d'inscription des films est fixée au **6 Juin 2020**. Les copies (DVD, support numérique, ou lien vidéo du film) reçues après cette date ne seront pas pris en compte dans le processus de sélection.

### Article 4

La copie du film pourra être transmise de deux façons :

- via un lien internet (la vidéo et mot de passe)
- ou en nous envoyant un DVD, support numérique suite à l'inscription à l'adresse (10<sup>ème</sup> rue n°19, Limete-Industriel ville de Kinshasa)

### Article 5

Les films à caractère publicitaire, industriel, institutionnel, promotionnel, publi-reportage et les films associatifs, les films à caractère de propagande et les clips ne sont pas recevables.

### Article 7

Les films déjà soumis lors des éditions précédentes de FICKIN ne seront plus recevables.

### Article 8

Seuls seront recevables pour faire partie de la programmation, compétition ou hors compétition les films produits après le **1<sup>er</sup> Janvier 2018** et remplissant la totalité des conditions.

### Article 9

Chaque participant devra remplir la fiche d'inscription téléchargeable sur le site du festival :

### Article 10

Seuls sont acceptés pour la diffusion les supports suivants (au format PAL) : DVD, fichier quick time HD,DCP,

### Article 11

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie en français ou en Anglais
  - Le règlement paraphé sur chaque page et signé.(scanné)
  - Le film sous-titré en français et/ou anglais (sur support DVD,DCP, fichier quick time HD.

## SELECTION

### Article 12

Pour la phase de sélection, les films peuvent être envoyés en toute version sous titrés en Français obligatoirement. La disponibilité d'une version française ou sous-titrée français du film, représente un critère supplémentaire de sélection.

### Article 13

Une présélection sera effectuée après la réception de l'ensemble des candidatures. Les résultats de la présélection seront annoncés lors d'une conférence de presse et transmis par courrier électronique.

### Article 14

Les films sélectionnés accordent au Festival un droit d'utilisation gracieux des photos et des extraits des films sélectionnés (3 minutes maximum) dans les médias (presse, internet, TV), sur le site internet du Festival et ceci uniquement à des fins de promotion du Festival.



## REGLEMENT

### SELECTION

#### Article 15

Un avis de sélection sera adressé à la personne responsable de l'inscription, les compléments de dossier cités ci-dessous seront demandés aux candidats dans un délai imparti de dix jours.

- Une affiche du film (format A3 – en portrait, 300dpi en JPEG), comprenant toutes les informations nécessaires (réalisateur, titre, acteurs, producteur, etc.).
- Une photo du réalisateur (en portrait, sur fond clair, lumineuse)
- Une photo ou des photos du film (couleur ou noir et blanc / 300 dpi en JPEG).
- Un document Word comprenant : un synopsis de 4 lignes en français et en anglais et une biographie du réalisateur de 10 lignes en français et en anglais.
- Un lien de visionnage pour un teaser.

#### Article 16

Les réalisateurs dont le film est sélectionné et programmé en compétition seront invités dépendamment du budget du festival (du logement et du repas uniquement) au Festival.

#### Article 17

Les films sélectionnés au FICKIN pourraient également être intégrés aux programmations de ciné-clubs (usage non commercial uniquement).

#### Article 18

Une fois mention faite à l'ayant droit de la sélection officielle de son film, celui-ci ne peut être retiré de la programmation du Festival.

#### Article 19

La personne inscrivant le film atteste détenir tous les droits du film ou agissant avec l'accord de son/ses ayant(s) droit(s). Elle déclare et garantit également que le film soumis l'est dans sa version originale.

#### Article 20

L'inscription d'un film au Festival implique l'acceptation sans condition de tous les articles du présent règlement.

Envoyer votre dossier d'inscription de préférence par courriel :

[inscription@fickin.net](mailto:inscription@fickin.net)

BIMPA PRODUCTION

10<sup>ème</sup> rue Limete-Industriel ville de Kinshasa

RD Congo

Tél :+243 999926452; +243 810395509

-Ce formulaire n'implique pas automatiquement la participation du film à la 7<sup>ème</sup> édition du Festival International du cinéma de Kinshasa. La participation ressort de la décision du comité de sélection.

- L'inscription d'un film ou son envoi à FICKIN implique l'acceptation du présent règlement par le cinéaste, les producteurs, ou leurs représentants.

Date

Lu et approuvé

Nom, Fonction

Signature